Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260122-2026_016-DE

DCM DU 22 JANVIER 2026

Dossier suivi par :
Direction générale
direction.generale@ville-liffre.fr

DCM N° : *2026.016*

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le **22 janvier** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil.

Date de convocation : 16 janvier 2026 - **Date d'affichage** : 23 janvier 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29

20 Présents : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Alain CLÉRY, Samuel GATTIER, Christophe GAUTIER, Jean-Christophe GILBERT, Éric GOSSET, Grégory PRENVEILLE, Jonathan RAULT, Ronan SALAÜN et Mesdames Claire BRIDEL, Sophie CARADEC, Lydia DERIEUX, Merlene DÉSILES, Chantal FRANCANNET, Awena KERLOC'H, Marie-Christine LESNÉ, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL et Anne VIOT.

9 excusés : Messieurs Laurent BERTIN, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Yannick DANTON, Mickaël ROSETZKY et Mesdames Julie AUBAUD, Laurence BLOUIN-DUFFÉE, Alexandra MARIE, Laëtitia NOËL et Anne-Laure OULED- SGHAÏER,

9 pouvoirs : Messieurs Laurent BERTIN (qui a donné pouvoir à Grégory PRENVEILLE), Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ), Yannick DANTON (qui a donné pouvoir à Alain CLÉRY), Mickaël ROSETZKY (qui a donné pouvoir à Jean-Christophe GILBERT) et Mesdames Julie AUBAUD (qui a donné pouvoir à Awena KERLOC'H), Laurence BLOUIN-DUFFÉE (qui a donné pouvoir à Chantal FRANCANNET), Alexandra MARIE (qui a donné pouvoir à Elsa ROUSSEL), Laëtitia NOËL (qui a donné pouvoir à Lydia DERIEUX) et Anne-Laure OULED- SGHAÏER (qui a donné pouvoir à Christophe GAUTIER).

Secrétaire de séance : Merlene DÉSILES.

Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260122-2026_016-DE

FACTURATION DE L'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS PAR LE LYCÉE DU 1ER SEPTEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2025

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU la délibération du Conseil Municipal autorisant Monsieur le Maire à signer une convention avec le Conseil Général pour l'utilisation des équipements sportifs de la commune ;

VU l'avis favorable du Bureau Municipal du 12 janvier 2026 ;

CONSIDERANT la convention d'utilisation des équipements sportifs, fixant notamment les dispositions financières, signée par le Conseil Régional, la commune et le lycée Simone Veil le 3 février 2021 ;

CONSIDERANT la délibération de la commission permanente de la Région Bretagne du 31 mars 2025 relative au programme de fonctionnement des lycées bretons ;

Monsieur Grégory PRENVEILLE, 8ème adjoint en charge de la Vie associative, Sport et Bénévolat, informe l'assemblée que les tarifs d'utilisation fixés par le Conseil Régional pour 2025 sont les suivants :

- 15.91 € l'heure de gymnase
- 11.83 € l'heure de plein air

Un état d'utilisation détaillé par équipement sportif pour les collèges pour la période du 1er septembre au 31 décembre 2025 a été réalisé et transmis aux établissements scolaires pour contrôle. Il en résulte le tableau suivant :

Lycée Simone Veil	
Heures de gymnase	612 h
Heures de plein air	390 h
Total	1 002 h

Compte tenu des tarifs rappelés ci-dessus, les sommes à percevoir pour cette fin d'année scolaire s'élèvent donc à 14 350,62 € pour le lycée Simone Veil.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260122-2026_016-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les sommes à percevoir auprès du lycée ;
- AUTORISE l'émission du titre de recettes correspondant.

A Liffré,
Le Maire
Guillaume BÉGUÉ



Hôtel de ville
Rue de Fougères
35340 LIFFRE

02 99 68 31 45
contact@ville-liffre.fr

www.ville-liffre.fr